

Les Associations rendent également hommage

Les nombreuses associations (*) qui ont bénéficié de la générosité de M. Kampf, soit directement, soit via le CCE (Comité de Coordination et d'Entraide), et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) tiennent également à lui rendre hommage et le remercier.

(*) Amicale des Anciens Combattants, Amicale Boule, Association Communale de Chasse Agréée, Aide à Domicile en Milieu Rural, Association des Familles Rurales, Association Gymnastique Volontaire, Association Loisirs et Activités des Retraités, Association Musicale de la Zone Verte, Art et Patrimoine, Aumonerie du Collège du Grésivaudan, Bernin-Biviers Ski, Biviers en Fête, Biviers Tennis Club, Chorale Mélusine, Club Equestre du St-Eynard, Club Photo de Biviers, Cross Pédestre, Entente Sportive du Manival, Grésivaudan Solidarité Mucoviscidose, Judo Club de Biviers, Les Amis de l'Orgue, Le Sou des Ecoles, Les Trolls du Grésivaudan, Maison pour Tous, Paroisse St-Martin du Manival-Relais de Biviers, Pedibus, PEEP, Rugby Club du Grésivaudan, Scouts et Guides de France.

Disparition d'un Biviérois d'exception

Le 31 mars, René Gautheron, maire, a ouvert la séance du Conseil Municipal par un hommage à Serge Kampf :

« Mardi 15 mars, Serge KAMPF s'en est allé.

Entrepreneur d'exception, d'une entreprise à 3 personnes créée en 1967, il a légué un groupe « Cap Gemini » de près de 200 000 collaborateurs présent dans 44 pays.

Il était un amoureux et un grand mécène du rugby.

Arrivé à Biviers il y a une trentaine d'années, Serge Kampf, dans la plus grande discrétion, s'est montré très généreux et contribua ainsi pleinement à l'action sociale et au dynamisme des associations de notre commune.

Le 17 octobre 2015, Biviers rendait un premier hommage à ce bâtisseur et homme de cœur en baptisant le tout nouveau terrain de rugby « Stade Serge Kampf ».

À l'occasion de ce Conseil Municipal, nous lui devons un dernier hommage avec tous nos remerciements pour sa générosité.

En janvier et novembre 2015, la France était frappée par 2 séries d'attentats. Ce mois-ci, c'est en Belgique que les terroristes ont frappé. En hommage à Serge Kampf et aux victimes de la Belgique, pays ami, je vous propose une minute de silence. »



2 | Le budget 2016

Le mot de l'adjoint chargé des finances, Olivier Bussier



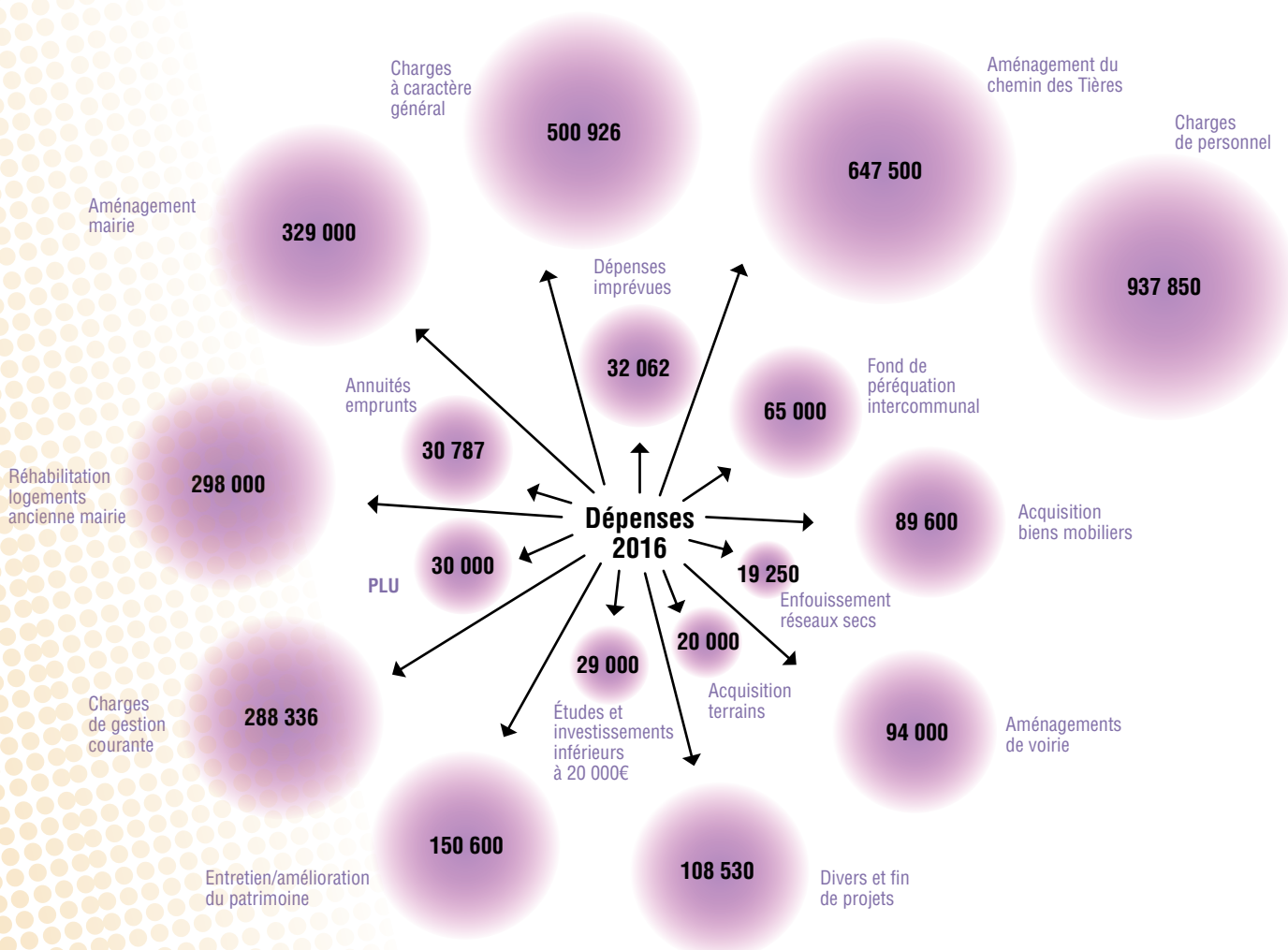
En 2016, l'état continue la poursuite des coupes sur les budgets des collectivités. À ce titre, la dotation forfaitaire pour Biviers se voit amputée de 53k€ supplémentaires.

Dans le même temps, la dotation de solidarité communautaire baisse de 15 K€ et notre participation au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) augmentera de 13 K€, soit un total de 81 K€ en moins dans nos caisses. C'est avec cette contrainte que le conseil a dû construire son budget 2016. Néanmoins, une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, ainsi que l'arrivée des nouveaux logements de la Moidieu nous permettent de dégager

une épargne suffisante pour maintenir nos investissements. Ce plan d'investissement que l'équipe municipale porte pour 2016 reste ambitieux ; outre la poursuite de l'élaboration du PLU, les projets d'ampleur amorcés cette année porteront sur l'aménagement du chemin des Tières, la réhabilitation du rez-de-chaussée et de l'accueil de la mairie, la réhabilitation des logements communaux et l'amélioration de la salle polyvalente. Pour autant, ce plan d'investissements se fera sans modification de la fiscalité.

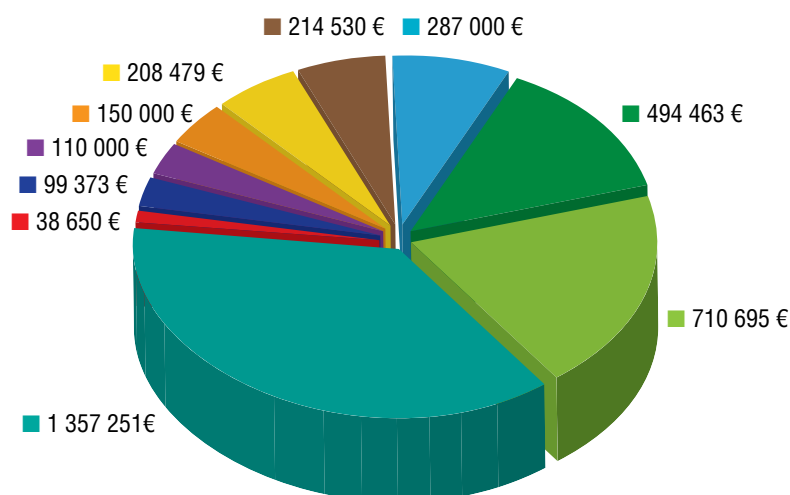
Les dépenses de personnel, hors remplacements pour arrêts maladie couverts par un fond spécifique, sont en augmentation de 2% par rapport au prévisionnel 2015 pour faire face aux évolutions d'indice imposées par l'état, aux évolutions normales des carrières des agents ainsi qu'aux heures supplémentaires versées aux agents pour les astreintes de déneigement. Les subventions au CCAS et aux différentes associations Biviéroises représentent, comme pour l'année passée un total de 56k€.

Dépenses totales Fonctionnement et investissements : 3 670 441 €



Recettes totales

Fonctionnement et investissements : 3 670 441 €



Recettes 2016

Produits taxes foncières et habitation	Dotations du Grésivaudan
Excédent 2015 net reporté	Dotations de l'État
Dotations subventions et taxes diverses	Récupération de la TVA
Produits de services (cantine, périscolaire, accueil de loisirs...)	Plan de relance FCTVA
	Fonds de compensation, FCTA, TLA et TA
	Produits divers

>> ZOOM... sur les principaux investissements pour 2016

Aménagement du chemin des Tières
650 000 €

Ré-aménagement de la Mairie
330 000 €

Réhabilitation des logements de l'ancienne Mairie
300 000 €

Amélioration de la salle polyvalente
45 000 €

>> Les taux des différentes taxes d'habitation et foncières restent inchangés

Taxe d'habitation	8,40%
Foncier bâti	18,00%
Foncier non bâti	68,25%

Budget de l'eau 2016

Investissement

DÉPENSES		RECETTES	
	BP 2016		BP 2016
Dépenses imprévues	4 565 €	Excédent antérieur reporté	91 451 €
Amortissement des immobilisations - subventions	7 323 €	Virement de la section de fonctionnement	42 24 €
Charges financières - Capital des emprunts	15 559 €	Amortissement et immobilisations	73 756 €
Travaux	180 000 €		
TOTAL	207 448 €	TOTAL	207 448 €

Fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
	BP 2016		BP 2016
Dépenses imprévues	1 000 €	Excédent reporté	70 915 €
Amortissement des immobilisations dépenses	73 756 €	Ventes de produits - eau	65 000 €
Pertes sur créances irrécouvrables	500 €	Amortissement des immobilisations subventions	7 323 €
Charges financières - Intérêt d'emprunt	5 741 €		
Procédure pour délégation de service public	20 000 €		
Virement à la section d'investissement	42 241 €		
TOTAL	143 238 €	TOTAL	143 238 €

Informations Mairie

Tél. 04 76 52 10 45

Site : www.mairie-biviers.fr

Email : contact@mairie-biviers.fr

bibliothèque@mairie-biviers.fr

service.enfance-jeunesse@mairie-biviers.fr

mairie-biviers.fr

Horaires de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h

Le mercredi de 9h à 12h
et de 15h à 18h

Permanences

M. le Maire ainsi que les
adjoints, reçoivent
sur rendez-vous.

Conciliateur - Médiateur

Mairie de Saint-Ismier

Sur rendez-vous au

04 76 52 52 25

Tous les 1^{er} et 3^e mercredi du mois

Numéros utiles

Assistants sociaux

Centre médico social de Bernin

71, chemin des Sources

38190 Bernin

Tél. 04 56 58 16 91

Horaires de la bibliothèque municipale

Lundi, mardi, jeudi

de 16h45 à 18h30

Mercredi de 11h à 12h30

et de 14h à 17h

Vendredi de 15h45 à 18h30

Samedi de 11h à 12h

Déchetterie St-Ismier

Du lundi au dimanche

de 8h30 à 17h45

Tél. 04 38 72 94 30

Ordures ménagères

Rappel des ramassages

Mardi : containers gris

Vendredi : containers verts

Jardinage – Bricolage

Nuisances sonores

Créneaux autorisés

Du lundi au vendredi de 8h30

à 12h et de 14h à 19h30

Samedi de 9h à 12h et

de 15h à 19h

Dimanche de 10h à 12h

Eau potable (VEOLIA) :

0 810 000 777

Assainissement (eaux usées)

- Astreinte urgente 7j/7j

et 24h/24h

04 76 61 39 34 (VEOLIA)

- Renseignements réseaux

04 76 52 52 28 (SIZOV)

En cas de sinistre appeler le 18

Démarchage à domicile

>> Contactez la gendarmerie

Mercredi 6 Mars 2016, l'intervention des gendarmes a évité une escroquerie de démarcheurs à domicile.

Été comme hiver, des démarcheurs se présentent chez vous pour proposer des petites réparations. En réalité, c'est une addition importante qui vous attend. Dans le cas présent, avec l'arrivée des gendarmes, le devis de 1500€ a été réduit à 1000€. Mais surtout, aucun travail n'a été exécuté car inutile.

Les démarcheurs à domicile demandent un règlement immédiat, ce qui est contraire à la loi.

La loi vous protège, le règlement des travaux ne peut intervenir durant 7 jours. C'est à partir du 8^{ème} jour que légalement le règlement est exigible.

Soyez vigilants en signant les documents, vérifiez que la date est bien celle du calendrier.

Et vous disposez de 14 jours pour annuler un bon de commande signé à votre domicile.



>> Démarchage à domicile ou les contrats hors établissement 25/02/2015

Le démarchage à domicile («porte à porte») nommé aujourd'hui, le contrat hors établissement, est une pratique commerciale qui consiste à solliciter le consommateur afin de lui faire souscrire un contrat (achat d'un aspirateur, encyclopédie, pose d'un double vitrage).

Depuis la loi consommation du 17 mars 2014, le contrat hors établissement ou contrat conclu suite à un démarchage à domicile fait l'objet d'une profonde réforme visant à mieux informer le consommateur de ses droits.

Cette pratique de vente hors établissement peut mettre le consommateur en infériorité par rapport au vendeur et le conduire à une commande qu'il regrettera peut-être. Les abus sont fréquents.

Quatre dispositions essentielles de protection :

> Une information précontractuelle

> Un délai de rétractation de 14 jours

> La remise obligatoire d'un contrat

> L'interdiction de percevoir une contrepartie financière pendant le délai de 7 jours

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/demarchage-a-domicile-ou-contrats-hors-etablissement>

Fiches pratiques de la concurrence et de la consommation

La DGCCRF vous propose des fiches pratiques pour vous informer et répondre à vos questions en matière de concurrence et de consommation.

→ Fête de la musique à Biviers : Appel aux musiciens

> **16 juin à 18h :**

Place aux jeunes !

> **16 juin à 20h :**

Musique classique, jazz, etc.

> **17 juin à partir de 19h30 :**

Place de l'ancienne mairie (bar du village) :
rock, pop, jazz, variétés ...

> **Le 16 juin**, un piano quart de queue est mis à disposition des musiciens et **le 17**, une sono sera installée.

Si vous souhaitez participer, renseignements en mairie et sur le site Internet :
www.mairie-biviers.fr

Inscriptions :

contact@mairie-biviers.fr
ou tél. 06 08 43 53 95



Directeur de la publication : René Gautheron

Comité de rédaction : Evelyne Parrens, Anny Bouvier

Crédits photos : Elus - Associations

Réalisation : JMM Communication

Impression : Imprimerie des Ecureuils - Papier recyclé - Encre végétale

